



SOCIÉTÉ

Fillon et Macron rêvent d'autonomie pour les établissements scolaires

Cette question sensible apparaît dans le débat politique comme un remède miracle aux maux de l'école.

CAROLINE BEYER ET MARIE-ESTELLE PECH
 @BeyerCaroline @MariestellPech

ÉDUCATION L'autonomie... De gauche à droite, les candidats à la présidentielle n'ont que ce mot à la bouche, dès lors qu'il est question d'éducation. L'autonomie des établissements serait-elle le remède miracle à l'inefficacité d'un système scolaire corseté, centralisé et autoritaire ? Pourrait-elle libérer le mammouth ? De fait, comme les études internationales, OCDE en tête, le démontrent, l'autonomie accordée aux acteurs locaux constitue l'une des clés des nations performantes sur un plan éducatif.

De François Fillon, candidat de la droite, à Benoît Hamon, celui de la gauche, en passant par le centriste libéral Emmanuel Macron, le concept ne recouvre pas exactement les mêmes réalités et ambitions. Sans surprise, c'est à droite que l'on va le plus loin. Tout en ayant en tête que le sujet est sensible. Pour Annie Genevard, secrétaire générale adjointe des Républicains, la réforme du collège de Najat Vallaud-Belkacem « porte une vision allégée de l'autonomie ». Cette réforme a fait passer de 7 à 20 % le nombre d'heures sur lesquelles les chefs d'établissement peuvent « jouer », en parallèle des horaires nationaux, pour dédoubler des

classes ou mettre en œuvre des projets.

« Il faut réintroduire la culture de l'évaluation, des élèves, des enseignants, des établissements »

ANNIE GENEVARD, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE DES RÉPUBLICAINS

« Pour nous, l'autonomie est un véritable marqueur », poursuit Annie Genevard. Elle passe par l'introduction d'un « esprit de responsabilité » : « Il faut réintroduire la culture de l'évaluation, des élèves, des enseignants, des établissements ». Mais surtout, comme pour Emmanuel Macron, qui dévoilera les détails de son programme le 2 mars, cette autonomie consisterait à permettre aux chefs d'établissement d'influer sur le recrutement des enseignants. « On ne peut pas convertir le système d'un coup, reconnaît la représentante LR, mais nous voulons faire bouger les lignes. » Comment ? En définissant des postes spécifiques pour permettre une adéquation entre le public scolaire et les enseignants. Sans surprise également, c'est à gauche que l'on reste le plus prudent sur le sujet. Benoît Hamon explique s'inscrire dans les pas de Najat Vallaud-Belkacem et de sa réforme du collège

À contre-courant, Marine Le Pen considère que « l'autonomie des établissements a un effet négatif. Elle menace l'égalité des élèves », affirme Alain Avello, l'un de ses conseillers et président du Collectif Racine, qui considère « qu'on est déjà allé beaucoup trop loin ». Une position que partagent les syndicats d'enseignants, de gauche comme de droite, foncièrement hostiles à toute idée d'autonomie. Pour Frédérique Rolet, du Snes, « le risque dans un établissement défavorisé est de ne mettre l'accent que sur les fondamentaux au détriment de l'ouverture intellectuelle et culturelle par exemple ». Et si une autonomie est envisageable, c'est après avoir répondu à la demande de classes moins chargées.

Quant au recrutement d'enseignants sur profil après avis du chef d'établissement (lire ci-dessous), il s'agit également d'un casus belli pour les syndicats. « Certains veulent transposer les méthodes du privé vers le public. Mais leur autonomie vient surtout du fait qu'ils recrutent leurs élèves, ce qui change fondamentalement la donne ! », lance Albert-Jean Mougin, au Snalc, qui dénonce « un mot talisman ». Pour le syndicat, la seule autonomie qui doit être mise en avant, c'est « celle de la liberté pédagogique des professeurs ». « Pour nous, pas question d'aller plus loin. Nous ne voulons



pas aboutir à une modulation des programmes en fonction des publics. Quel sera l'enseignement de la laïcité ? »

Pourtant, en matière d'autonomie, la France reste à la traîne alors que la majorité des pays développés s'y est engagée dès les années 1980, selon une étude de France Stratégie datant de décembre dernier. « *Notre pays s'est globalement tenu en retrait de ces transformations, perçues comme des vecteurs potentiels de rupture d'égalité, et les mesures prises en ce sens n'ont eu que des effets limités* », analysait-elle avec euphémisme. ■



En matière d'autonomie, la France reste à la traîne, alors que la majorité des pays développés s'y est engagée depuis les années 1980. DAMIEN MEYER/AFP